

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 31 mars 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

LISTE N° 502068/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA

des unités de l'armée de l'Air et de l'Espace ayant combattu dans le cadre de l'opération Sangaris du 5 décembre 2013 au 17 janvier 2017.

Du 15 mars 2023

LISTE N° 502068/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA des unités de l'armée de l'Air et de l'Espace ayant combattu dans le cadre de l'opération Sangaris du 5 décembre 2013 au 17 janvier 2017.

Du 15 mars 2023

NORARM S 23 0 0 7 7 1 K

Référence(s) :

- Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 311-2 et R. 311-14 ;
- Arrêté du 12 janvier 1994 fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (JO n° 35 du 11 février 1994) ;
- Arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL fixant la liste des actions de feu ou de combat définies à l'article R. 311-15 et R. 311-16 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (BOC n° 54 du 23 décembre 2010) ;
- Arrêté du 3 novembre 2016 accordant aux militaires participant à l'opération « Sangaris » le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123 - 4 du code de la défense (JO n° 263 du 11 novembre 2016, texte n° 13).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :*BOEM [266.2.2](#).*Référence de publication :*

I. Unités de l'armée de l'Air et de l'Espace ayant combattu au titre de l'opération Sangaris menée sur les territoires de la République Centrafricaine, de la République du Tchad, de la République du Cameroun à compter du 5 décembre 2013 et jusqu'au 17 janvier 2017.

Désignation des corps, unités formations et organismes	Périodes durant lesquelles l'unité est reconnue combattante	Observations
Détachements air de l'opération SANGARIS (DETAIR N'DJAMENA - BAMAKO - BANGUI)	Du 5 décembre 2013 au 17 janvier 2017	Comprend tous les éléments des unités et détachements air ayant participé à l'opération SANGARIS ainsi que les personnels détachés à titre individuel ou interarmées

II. La présente liste sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le conservateur général du patrimoine
chef du service historique de la défense,*

Nathalie GENET-ROUFFIAC.

ANNEXE

ANNEXE.**RELEVÉ DES MISSIONS AÉRIENNES OPÉRATIONNELLES ADMISES EN ÉQUIVALENCE D' ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT DES UNITÉS DE L' ARMÉE DE L' AIR ET DE L' ESPACE AYANT COMBATTU SUR LES TERRITOIRES DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD, DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, DANS LE CADRE DE L' OPÉRATION SANGARIS, DU 5 DÉCEMBRE 2013 AU 17 JANVIER 2017.**

MOIS	ANNÉES			
	2013	2014	2015	2016
Janvier	-	32	5	14
Février	-	27	6	6
Mars	-	18	22	8
Avril	-	47	13	7
Mai	-	47	9	6
Juin	-	19	5	21
Juillet	-	29	5	32
Août	-	12	6	25
Septembre	-	6	6	18
Octobre	-	4	22	37
Novembre	-	19	19	6
Décembre	45	22	20	5
TOTAL	45	282	138	185